

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 29 SEPTEMBRE 2020

Convocation : 24 septembre 2020

L'AN DEUX MIL VINGT, le 29 septembre, à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Nathalie Velin, Maire de Guainville,

Présents : N. Velin, A. Lai Cheong, F. Carle, C. Guihaire, L. Ferrandin, R. Fringard, M. Racine, Ph. Glanard, A. Caye-Courtois, J. Colas, J. Posnic

Absents excusés : A Delencre (pouvoir à J. Posnic), D. Meuleau (pouvoir à F. Carle) M. Volza (pouvoir à N. Velin)

Secrétaire de séance : Ph. Glanard

Le procès-verbal de la réunion du du 8 septembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des présents. Mme Delencre, et MM. Meuleau et Volza n'ont pu signer du fait de leur absence à cette réunion.

BAIL PROFESSIONNEL-CABINET PARAMEDICAL 367 RUE DU BOURG

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer le local communal situé au 367 rue du Bourg dans le domaine privé communal afin d'y installer un cabinet paramédical. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise également à l'unanimité Madame le Maire à signer avec une infirmière libérale un bail professionnel d'une durée de 6 ans, afin que cette praticienne puisse exercer ses fonctions dès que possible.

ETUDE DE DEVIS

- Transfert Windows 10 – Ordinateur du secrétariat de mairie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de la société DELL pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur comprenant le matériel, Microsoft Office Pro 2019, un logiciel antivirus, l'installation, la configuration et le transfert des données hors logiciels professionnels pour un montant de 789.28€ HT (ajoutée de la contribution gouvernementale de 0.72€ HT.)

- Elévateur pour personnes à mobilité réduite – Cabinet paramédical

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal retient la proposition de la société MENANTEAU pour l'installation d'un élévateur dans le logement communal du 367 rue du Bourg afin que les personnes à mobilité réduite puissent accéder à l'étage selon les dispositions réglementaires de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances. Le montant de l'équipement et de l'installation est de 21 768 € HT. Le choix des prestataires pour la mise en place d'une installation électrique spécifique et la mise en place de fûts en béton complémentaires sera effectué lors d'un prochain conseil.

VENTE D'UN TRACTEUR COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de céder en l'état le tracteur communal de marque « International » acquis par la commune en 1998 à M. FERRANDIN pour un montant de 500€ TTC.

CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

A l'issue de la consultation menée par le centre de gestion, le groupe Sofaxis a été retenu pour la période 2021-2024 concernant l'assurance du personnel.

Les taux proposés sont les suivants :

Agents CNRACL	Taux Au 01/01/2021
pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Sans franchise en maladie ordinaire	6.89%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.98%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.67%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	5.25%

Agents IRCANTEC	Taux Au 01/01/2021
Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2020 pour les catégories de personnels suivants :

-Agents CNRACL pour tous les risques, au taux de 5.98 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisations comprend également le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

-Agents IRCANTEC pour tous les risques, au taux de 1,20 % avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI. En option, l'assiette de cotisations comprend également le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire et les charges patronales à raison de 40 % du TBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

REMBOURSEMENT DE LOCATION DE SALLE DES FÊTES

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le remboursement d'un acompte versé pour la location de la salle des fêtes d'une personne qui a effectué une demande d'annulation de sa location prévue les 7 et 8 novembre 2020, afin d'éviter la propagation de l'épidémie de COVID 19.

SUBVENTION A UNE ASSOCIATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500€ au Comité des fêtes de Guainville.

TARIFS FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants dans le cadre des festivités de fin d'année de la commune :

-42,00€ de participation par personne s'inscrivant au repas des Anciens ou pour les colis gourmands. Les repas des personnes de 65 ans et plus qui s'inscrivent au Repas des anciens sont pris en charge par la commune.

-40,00 € par jouet et par enfant pour le Noël des enfants de la commune.

INFORMATIONS DIVERSES

-Le Comité des fêtes de Guainville organise le dimanche 4 octobre un rassemblement de voitures vintage ouvert à tous de 10h à 12h30 sur la place de l'église (actuelle impasse Saint Pierre.) Cet événement devrait par la suite se produire chaque premier dimanche du mois.

- Un marché de producteurs aura lieu dans la salle Daniel Bergin ce dimanche 4 octobre de 10h à 18h.
- L'Agglomération du Pays de Dreux a transmis pour information son rapport d'activités 2019.
- Par décret du 29 juillet 2020 relatif au droit à la formation des élus, les membres d'un conseil municipal bénéficient de 20h au titre du DIF dès la première année de leur mandat depuis le 1^{er} août 2020. Il conviendra de délibérer ultérieurement sur les modalités spécifiques de formation des élus de la commune.
- Mme Guihaire a gagné un lecteur de puce électronique pour identification des animaux errants en répondant à un questionnaire de l'ICAD. Cet équipement sera remis à la commune dans le cadre de la gestion de la fourrière communale.
- Les travaux d'enfouissement des réseaux de Ritoire prennent fin, les poteaux ont été retirés cette semaine.
- Les élections sénatoriales ont eu lieu le 27 septembre 2020 à la Préfecture de Chartres. 1318 grands électeurs se sont déplacés soit environ 322 par bureau de vote. Mme Chantal Deseyne, M. Albéric de Montgolfier et M. Daniel Guéret ont été désignés sénateurs pour le département de l'Eure et Loir.
- L'instauration d'une taxe GEMAPI a été approuvée en conseil communautaire du 28 septembre 2020. Cette taxe a été mise en place dans le but de financer des projets relatifs à la prévention des catastrophes naturelles liées aux inondations dans les communes membres de l'Agglomération du Pays de Dreux. Le montant de la taxe, estimé entre 8€ et 10€ par an par habitant soumis à cette redevance, devrait être fixé en avril 2021. Seuls les habitants soumis à la taxe d'habitation devraient payer la taxe GEMAPI qui sera prise sur la la taxe foncière, la taxe d'habitation et la CFE.
- M. Pascal Lepetit a été réélu président du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable d'Oulins lors du Conseil d'Administration du 17 septembre dernier. Mme Velin a été réélue vice-présidente.

TOUR DE TABLE

N. Velin invite les membres du Conseil municipal à mener une réflexion sur l'instauration d'une taxe trottoir communale. Cette démarche serait envisagée afin de limiter les réclamations envers la mairie concernant l'entretien des parcelles situées sur le domaine public aux abords des propriétés privées.

Elle remercie par ailleurs M. Ferrandin d'avoir posé en début de semaine une plaque sur la rehausse de la fosse septique des logements sociaux, permettant ainsi sa réparation.

Elle rappelle enfin aux conseillers qui le souhaiteraient et qui ne l'auraient pas encore fait de s'inscrire à la démarche de Participation Citoyenne engagée par la brigade de gendarmerie d'Anet.

Ph. Glanard indique que les travaux de reprise du mur du cimetière ont bien progressé et salue le travail des artisans.

Il remercie ensuite le conseil municipal au nom du président de la Société des Chasseurs de Guainville pour la subvention qui leur a été versée suite au conseil municipal du 8 septembre dernier.

J. Posnic indique que de nombreux détritus ont été retrouvés dernièrement sur le territoire de la commune. Un rappel à l'ordre à ce sujet sera effectué dans le prochain bulletin municipal.

J. Colas revient sur la dernière réunion du SMICA lors de laquelle la nouvelle salle des fêtes de Rouvres a été inaugurée.

C. Guihaire indique avoir récemment rencontré un problème récurrent de chiens errants dans le secteur du Vieux Château. Les propriétaires ont été contactés, des démarches devraient être entreprises par ces derniers pour éviter de nouvelles fugues de leurs animaux.

F. Carle indique que les récentes pluies ont causé quelques dégradations sur les voies aux abords du hameau des Sablons.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22h05.

